HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

atom distri-

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 24-05-28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.

<u>2ème réunion</u>: le quorum n'étant plus atteint lors de la séance du 14 mai 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois à trois jours au moins d'intervalle. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Présents:

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE- M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - Mme Jennifer NUNES - M. François JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - M. Guy BOISSEAU M. Lucien CORINTHE

Absents:

Mme Cindy BARQUILLA - Mme Fatma YORAT - M. Jean SZEWCZYK - M. Denis JOLY - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Fabien MOINIER - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME- M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER - M. Guillaume DUBOS - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND

Pouvoirs:

M. Denis JOLY pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Fatma YORAT pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Denis GIRARD
M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Marc CLOUET
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Sylvain HARLE
Mme Célia JOUSSERAND pouvoir à M. Guy BOISSEAU
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. François JEFFROY
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Guy BOISSEAU

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	14
Nombre de Conseillers Votants	22
Date de convocation	16/05/2024
Date d'affichage	16/05/2024

Objet: Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

VU l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 29 avril 2024,

CONSIDERANT que le fonctionnement de ce groupement de commandes a donné toute satisfaction avec des prestations de qualité,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240521-24-05-25-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: **D'ADHERER** au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil et d'approuver la convention constitutive du groupement désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur dûment habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention.

<u>Article 2</u>: **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Article 3</u>: Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets 2025 à 2028 de la ville, à hauteur de ses besoins et commandes.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Ma

le

Patrick CANCOUE

Le Secrétaire de séance M. Sylvain HARLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.